

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

——
COMMUNE DE LIMOGES

——
**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

——
SÉANCE du 27 JUIN 2018
——

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limoges, légalement convoqué le 21 juin 2018 en séance publique par M. le Maire, s'est réuni en l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LOMBERTIE, Maire.

Mme SOURY est élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Sont présents :

M. LOMBERTIE, Maire, MM. GUERIN, LEONIE, Mme GENTIL, M. VIROULAUD, Mme RIVET, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme VERCOUSTRE, MM. UHLEN, HANUS, Mmes MAUGUIEN-SICARD, ROZETTE, M. JALBY, Mme SCHWAEDERLE, Adjoint, Mme DUPRE, MM. BIENVENU, BRUTUS, COINAUD, CUBERTAFOND, ADAMSKI, Mmes MAURY, ROBERT, M. AMROUCHE, Mme TREHET, M. REY, Mme JULIEN, M. MERCIER, Mme BARRUCHE, MM. VAREILLE, BERNARD, Mmes SOURY, MANIGAUD, BEAUBATIE, MM. DESTRUHAUT, CHALLENGEAS, Mmes ROTZLER, MARTY, M. GERARD, Conseillers municipaux

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

Mme GLANDUS, Mme DEBOURG, M. LAGEDAMONT, Mme STIEVENARD, M. LAFOND, Mme CHAMPION-GAUTHIER, Mme PIQUET-LAVALRE, Mme MINEL, M. TOURE, Mme RAHMAOUI, M. GALATEAU, Mme GRESPIER, Mme ARAUJO DA COSTA, M. RODET, Mme ROBERT-KERBRAT, M. REILHAC qui ont donné respectivement pouvoir à M. VIROULAUD, M. GUERIN, M. PAULIAT-DEFAYE, Mme SCHWAEDERLE, Mme MARTY, Mme GENTIL, Mme MAURY, Mme TREHET, Mme ROZETTE, M. GERARD, Mme RIVET, M. LEONIE, Mme MAUGUIEN-SICARD, Mme BARRUCHE, Mme MANIGAUD, M. DESTRUHAUT

Absent :

M. STOICHITA-PAPILIAN

L'ORDRE DU JOUR EST

**Charte d'engagement Villes et Territoires "sans perturbateurs
endocriniens"**

N° 22

Mme Nadine RIVET, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

La Ville de Limoges, impliquée dans le développement durable et investie sur le champ de la promotion de la santé, a pris des mesures concrètes contribuant à la santé des populations.

Initié en 2016, le projet d'une démarche de crèche sans perturbateurs endocriniens (PE) souligne la volonté municipale d'agir activement auprès des très jeunes enfants et des femmes enceintes.

Afin de sensibiliser les habitants et les partenaires signataires du Contrat Local de Santé, il est proposé de développer un programme de sensibilisation (ateliers et exposition) en partenariat avec l'association Réseau Environnement Santé.

Cet engagement pourrait également se traduire par l'adhésion de la Ville à la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens », initiée par l'association Réseau Environnement Santé.

A travers cette charte, la Ville s'engagera à :

- réduire l'usage des produits phytosanitaires et biocides et sensibiliser les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant s'inscrire dans cette démarche,
- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens,
- favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance et des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens,
- mettre en place des critères d'éco conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les marchés publics,
- informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Les trois premiers axes s'inscrivent pleinement dans les actions déjà menées par les différentes directions de Ville, telles que la suppression de certains arbres allergènes dans les écoles et crèches, la réalisation de mesures de la qualité de l'air intérieur, l'installation d'un pollinarium ou bien, plus récemment, la démarche zéro phyto dans les cimetières.

Enfin, il est à souligner que ce projet mobilisant l'ensemble des directions en matière de santé environnementale pourrait être valorisé par le dépôt d'une candidature au prix Territoria 2018.

Le coût direct de l'organisation des ateliers de sensibilisation est évalué à 3 000 €.

Je vous demande :

- de donner votre accord à l'organisation du programme de sensibilisation (ateliers et exposition),
- d'autoriser le Maire à signer la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » initiée par l'association Réseau Environnement Santé, ainsi que tous documents afférents à la mise en place de cette action,
- d'autoriser le dépôt d'un dossier de candidature au prix Territoria 2018,
- d'inscrire au budget primitif 2018 une dépense de 3 000 € sur les crédits correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées
le **10 JUL. 2018**

Nadine RIVET